

DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE 2024

A remplir par l'organisme demandeur

Merci de retourner ce dossier à Stéphane Deslandes (Service culturel, sport, animation et vie associative) **avant le 31/01/2024**
Mairie de Courseulles-sur-Mer (48 rue de la mer, 14470 Courseulles-sur-Mer)

Tél : 02 31 36 22 54 - Email : s.deslandes@ville-courseulles.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

1/ IDENTIFICATION

<u>DÉNOMINATION de l'association (en lettres capitales)</u>
<u>N° D'ENREGISTREMENT EN PRÉFECTURE</u> :
Date de création de l'association :
Date d'insertion au Journal Officiel :
<u>N° D'AGRÉMENT</u> :
Type d'agrément attribué par
<u>ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL</u>
.....
<u>OBJET – ACTIVITÉS – MISSIONS</u> (tels qu'ils résultent des statuts)
<i>NB : joindre une copie des statuts de l'association pour toute première demande et en cas de changement de bureau</i>

2/ COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU

MEMBRE	NOM	ADRESSE	TELEPHONE	COURRIEL
Président(e)				
Vice-président(e)				
Trésorière(e)				
Vice-Trésorière(e)				
Secrétaire				
Vice-secrétaire				

		Montant
LOYER	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
PARTICIPATION AUX CHARGES	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, quel montant global : <input type="checkbox"/> électricité <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> fuel <input type="checkbox"/> eau <input type="checkbox"/> autre

6/ PARTICIPATION A LA VIE LOCALE

Manifestations à Courseulles ou sur la CdC Cœur de Nacre (joindre annexe)		
	2023	2024 (dates prévisionnelles)
Manifestation / Action / Lieu		
		Détaillez ci-dessous :
Mise à disposition gratuite d'agent(s) de la ville	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations par la ville	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

7/ PIECES A FOURNIR OBLIGATOIRES

- Tableau des équipes, frais de déplacement et d'arbitrage (associations sportives)
- Bilan financier de l'exercice en cours Année civile Année scolaire
- Attestation d'assurance à jour
- RIB

8/ SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

L'association se fait-elle accompagner par un expert-comptable ou commissaire aux comptes oui non

CAISSE	€
COMPTE COURANT	€
LIVRETS	€
AUTRES	€
TOTAL DES DISPONIBILITES (au 31/12/2023)	€

9/ COMPTE RENDU FINANCIER 2023 (joindre votre document en annexe ou compléter le tableau ci-dessous)

RECETTES		DEPENSES	
<i>Intitulé</i>		<i>Intitulé</i>	
Solde au		Salaires	
Compte bancaire		Charges	
Livret épargne		Loyers	
		Assurances	
Subventions Etat		Fournitures ...	
	Département		
	Commune		
	Intercom		
	Autres		
Autres recettes			
Cotisations			
Licences			
Activités diverses			
TOTAUX	€		€

Je soussigné(e) **NOM / Prénom**.....

Représentant(e) légal(e) de l'association

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte Associative
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en numéraire et en nature) sur les 3 derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

Fait à Date :

CACHET ET SIGNATURE

Attention : Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Les informations recueillies par la Mairie de Courseulles-sur-Mer ont pour finalité la gestion des demandes de subvention. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Courseulles-sur-Mer : rgpd@cdg14.fr